

## Les spatialités étatiques et capitalistes et la fabrique de la clandestinité

Quelque part, dans un centre fermé de Belgique, un homme raconte<sup>1</sup> :

« *Moi, ça fait onze années que je suis ici. Tu as vraiment l'impression d'être un fugitif ; c'est comme si tu avais commis un crime et que tu fuyais la prison : tu dois vivre en cachette. C'est pas notre cas, pourtant, mais on vit dans les mêmes conditions. Avec la peur, la peur de l'autre, de l'autorité. On passe de réfugié à fugitif. De réfugié sans-papiers — on appelle ça des « sans-papiers » —, on devient un clandestin. »*

#

Depuis près d'un an, en vue de l'accueil des prochains Jeux Olympiques d'été, les rues de Paris sont régulièrement scrutées par les autorités françaises. Démantèlement de squats servant de logements informels à plusieurs centaines de personnes sans domicile fixe, déplacement forcé de ces mêmes populations en province<sup>2</sup> ou encore, pour ne citer que ces exemples<sup>3</sup>, « nettoyage social » de

---

<sup>1</sup> Ballast. (2017, novembre 9). BALLAST • De réfugié à fugitif. BALLAST. <https://www.revue-ballast.fr/de-refugie-a-fugitif/>

<sup>2</sup> À ce sujet voir notamment : France-Presse, A. (2024, février 5). *Le « nettoyage social », épreuve incontournable des Jeux olympiques ?* Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/050224/le-nettoyage-social-epreuve-incontournable-des-jeux-olympiques>  
*Un « nettoyage social » des sans-abri et des migrants dénoncé à Paris avant les JO - rts.ch—Monde.* (s. d.). Consulté 10 avril 2024, à l'adresse <https://www.rts.ch/info/monde/14459345-un-nettoyage-social-des-sansabri-et-des-migrants-denonce-a-paris-avant-les-jo.html>

Boulho, R., & Laïreche, R. (s. d.). «*Nettoyage social*» à Paris : «*Les Jeux 2024 ne sont pas un cas à part*». Libération. Consulté 10 avril 2024, à l'adresse [https://www.liberation.fr/societe/nettoyage-social-a-paris-les-jeux-2024-ne-sont-pas-un-cas-a-part-20240321\\_YNFXA5BDZ5FHHGN3WIAJBP3NUE/](https://www.liberation.fr/societe/nettoyage-social-a-paris-les-jeux-2024-ne-sont-pas-un-cas-a-part-20240321_YNFXA5BDZ5FHHGN3WIAJBP3NUE/)  
*JO 2024 : L'État se défend de faire un « nettoyage social » dans les rues de Paris—InfoMigrants.* (s. d.). Consulté 10 avril 2024, à l'adresse <https://www.infomigrants.net/fr/post/54080/jo-2024--letat-se-defend-de-faire-un-nettoyage-social-dans-les-rues-de-paris>

<sup>3</sup> On pourrait par exemple aussi mentionner l'autorisation de réquisition des logements étudiants Crous ou de la répression accrue des travailleurs du sexe : *Paris 2024 : Une centaine d'étudiants manifestent à Paris contre la réquisition des logements Crous.* (2024, avril 6). TF1 INFO. <https://www.tf1info.fr/jeux-olympiques/jeux-olympiques-de-paris-2024-une-centaine-d-etudiants-manifestent-a-paris-contre-la-requisition-des-logements-crous-2294680.html>, Rescrous, L. (2024, mars 11). *Non ! Les résidentes et résidents du Crous ne sont pas fiers d'être expulsés.* Mediapart. <https://blogs.mediapart.fr/la-rescrous/blog/110324/non-les-residentes-et-residents-du-crous-ne-sont-pas-fiers-detre-expulses>, ActUP. (2024). *Les jeux olympiques et paralympiques, un confinement social pour les travailleuses du sexe.* <https://www.actupparis.org/wp-content/uploads/2024/03/RAPPORT-LÉS-JEUX-OLYMPIQUES-ET-PARALYMPIQUES.-UN-CONFINEMENT-SOCIAL-POUR-LES-TRAVAILLEUSES-DU-SEXE-MARS-2024.pdf>, Blog), N. G. (Le B. (2024, janvier 31). *Jeux olympiques : Les travailleuses du sexe victimes du « nettoyage social » de Paris.* Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/france/310124/jeux-olympiques-les-travailleuses-du-sexe-victimes-du-nettoyage-social-de-paris>

campements de migrant.es et de sans-abris dans les rues<sup>4</sup>. Dans tous ces cas, en confondant la question du logement<sup>5</sup> avec celle de l'habitat, les autorités érigent en illégalité la possibilité d'habiter sans logement et, ainsi, en légalité sa répression. Par ailleurs, la concomitance de l'accroissement de ces dynamiques répressives avec les préparatifs pour les Jeux Olympiques ne semble pas insignifiante. Lors d'événements touristiques de cette ampleur, la propriété foncière représente un potentiel considérable de création de valeur (à travers les locations saisonnières par exemple), et ce d'autant plus dans les zones où le foncier peut être acquis à bas prix<sup>6</sup>. Dans cette conjoncture, où le tourisme tire par ailleurs profit de l'image idéalisée de la ville, tant la répression que le déplacement des populations les plus précaires semblent entrer en résonance avec un conflit plus global : celui du capitalisme et de l'État contre une « *Altérité* », érigée en classe illégale<sup>7</sup>.

En comparant ces différentes situations, on peut notamment identifier trois caractéristiques récurrentes, se manifestant à la fois dans la manière dont ces mesures sont mises en place (souvent par une imposition violente, débouchant sur une ségrégation spatiale), dont elles sont justifiées (par la transformation en illégalismes de ce qui n'entre pas en adéquation avec les logiques du système capitaliste) ainsi que dans les groupes spécifiques de la population qu'elles affectent (la plupart du temps des personnes marginalisées et en situation de précarité). Dans chacun de ces cas, l'intervention répressive des autorités est rendue légitime par la transgression de l'ordre établi. En imposant un cadre juridique, les pouvoirs constituants tracent les frontières de l'ordre et du désordre et ainsi, de la violence légale - car conservant l'ordre - de celle jugée illégale - car s'y opposant<sup>8</sup>. Entre autres, la nature de l'ordre dont il est question ici peut-être comprise à travers la restructuration, telle qu'énoncée par Foucault, de l'économie des illégalismes survenant à la fin de l'Ancien Régime « avec la mise en place progressive d'une société capitaliste basée sur la propriété privée »<sup>9</sup>. Fondée sur une conception

---

<sup>4</sup> À ce sujet voir notamment : France-Presse, A. (2024, février 5). *Le « nettoyage social », épreuve incontournable des Jeux olympiques ?* Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/050224/le-nettoyage-social-epreuve-incontournable-des-jeux-olympiques>, *Un « nettoyage social » des sans-abri et des migrants dénoncé à Paris avant les JO - rts.ch—Monde*. (s. d.). Consulté 10 avril 2024, à l'adresse <https://www.rts.ch/info/monde/14459345-un-nettoyage-social-des-sansabri-et-des-migrants-denonce-a-paris-avant-les-jo.html>, Boulho, R., & Laïreche, R. (s. d.). «*Nettoyage social* à Paris : «Les Jeux 2024 ne sont pas un cas à part»». Libération. Consulté 10 avril 2024, à l'adresse [https://www.liberation.fr/societe/nettoyage-social-a-paris-les-jeux-2024-ne-sont-pas-un-cas-a-part-20240321\\_YNFXA5BDZ5FHHGN3WIAJBP3NUE/](https://www.liberation.fr/societe/nettoyage-social-a-paris-les-jeux-2024-ne-sont-pas-un-cas-a-part-20240321_YNFXA5BDZ5FHHGN3WIAJBP3NUE/), *JO 2024 : L'État se défend de faire un « nettoyage social » dans les rues de Paris—InfoMigrants*. (s. d.). Consulté 10 avril 2024, à l'adresse <https://www.infomigrants.net/fr/post/54080/jo-2024--letat-se-defend-de-faire-un-nettoyage-social-dans-les-rues-de-paris>

<sup>5</sup> Querrien, A. (2022). Du droit à la ville à la production des communs. *La Pensée*, 410, 41-47. <https://doi.org/10.3917/lp.410.0041>, p.44

<sup>6</sup> Lindgaard, J. (2024). *Paris 2024 – une ville face à la violence olympique*. Éditions Divergences.

<sup>7</sup> Dans une perspective de classe qui se focalise d'avantage sur la *dialectique des antagonismes*, soit sur le fait de savoir « qui exploite et domine et par quels moyens » (Penissat, É. (2023). *Classe*. Dans : , É. Penissat, *Classe* (pp. 1-112). Paris: Anamosa.)

<sup>8</sup> À ce sujet voir la distinction faite par Benjamin dans son livre *Pour une critique de la violence* entre la *violence fondatrice* et la *violence conservatrice*.

<sup>9</sup> Anthony Amicelle et Carla Nagels, « Les arbitres de l'illégalisme : nouveau regard sur les manières de faire du contrôle social », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. XV | 2018, mis en ligne le 20 novembre

« individualiste et absolutiste de la propriété »<sup>10</sup>, cette restructuration rend « [l']illégalisme [...] tolérable dès lors qu'il est rentable économiquement pour les classes dominantes, c'est-à-dire que l'écart à la loi, voire sa transgression peuvent être réinvestis, réabsorbés par la légalité ». <sup>11</sup> Corollairement, à travers ces corps exclus, ces histoires étouffées et ces existences de non-droit, l'État et le capitalisme dessinent les contours d' « identités »<sup>12</sup> clandestines. En « [...] suivant des logiques d'intégration verticale et de hiérarchie fonctionnelle [...] »<sup>13</sup>, ils *impriment leur pouvoir* et, *in extenso*, leur *forme de vie*<sup>14</sup> sur les espaces et les organisations sociales locales : par là-même, tant le droit que le potentiel d'existence en dehors de leur système sont réduits, car sujets à condamnation.

Ainsi, par-delà la dichotomie entre espace public et privé, une autre forme d'espace semble régner en maître : celui d'un espace prétendu public mais où tout mode de vie contraire à celui de la classe dominante bourgeoise est jugé illégal, donc exclu, celui de la production d'un espace capitaliste. L'analyse de l'inscription matérielle de ces rapports sociaux permet de rappeler qu'« *une société ne peut se comprendre comme une simple collection de gens et de choses, [car] elle produit [aussi,] matériellement et symboliquement, un espace par lequel elle se maintient dans le temps.* »<sup>15</sup>. Entre autres, chacune à leur manière (même si les groupes visés et, donc, les conséquences qui en découlent sont diverses), toutes ces mesures semblent pouvoir être analysées en des termes communs en ce qu'elles contraignent le droit d'exister au respect d'un cadre juridictionnel capitaliste et étatique. Aussi, même si ce n'est qu'une des multiples facettes de luttes qui, sous bien d'autres angles, se distinguent, leurs combats semblent converger autour d'une condition commune nécessaire : la lutte contre les spatialités et la production d'espaces étatiques et capitalistes, soit la revendication d'un droit à l'autonomie territoriale.



Avril 2024

---

2018, consulté le 11 avril 2024. URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/9774> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/champpenal.9774>

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Salle G., 2014, De l'illégalisme à la gestion différentielle des illégalismes : retour sur un concept, *Materiali Foucaultiani*, 3, 5-6, 307-322.

<sup>12</sup> Entendues ici au sens de configurations pratiques et non d'identités figées.

<sup>13</sup> Anonyme. (2023). Contre les spatialités étatiques et capitalistes, pour l'autonomie territoriale. La géographie anarchiste aujourd'hui. *Géocarrefour*, 97(1), Article 1.

<https://doi.org/10.4000/geocarrefour.23060>

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Magalhães, N. (2024). *Accumuler du béton, tracer des routes : une histoire environnementale des grandes infrastructures*. La fabrique.